



Marchés d'Instruments Dérivés d'Euronext
Marchés de Titres d'Euronext

**FORMULAIRE D'ADMISSION
ACCÉLÉRÉE**

1. Introduction

Ce formulaire d'admission accélérée est destiné aux candidats qui sont déjà Membres d'un Marché d'Instruments Dérivés ou de Titres d'Euronext¹.

Veillez ne remplir qu'un seul formulaire et le faire parvenir avec la documentation telle que requise dans les annexes au Département « Membership » du Marché d'Instruments Dérivés ou du Marché de Titres d'Euronext concerné. En cas de candidature à la fois auprès de Marchés d'Instruments Dérivés et de Titres d'Euronext, veuillez faire parvenir le formulaire d'admission à l'un des Départements « Membership » concerné, lequel se chargera de faire parvenir une copie à l'autre Département.

| DÉPARTEMENTS «MEMBERSHIP» | |
|--|---|
| Marchés d'Instruments Dérivés | Marchés de Titres |
| Cannon Bridge House 1 Cousin Lane Londres EC4R 3XX Royaume Uni Tel. : + 44 (0)20 7379 2283/2214 Fax : + 44 (0)20 7379 2409 Email derivativesmembership@nyx.com | P.O. Box 19163 1000 GD Amsterdam Pays Bas Tel. : +31 (0)20 550 4425 Fax : +31 (0)20 550 4831 Email membership@euronext.com |

Tous les candidats devront s'assurer qu'ils disposent, le cas échéant, des autorisations réglementaires correspondantes à une activité sur le ou les marchés d'Euronext correspondants. Nous vous informons que des restrictions peuvent exister selon les pays où le Membre exerce son activité.

Les candidats doivent être informés que l'Autorité Compétente pour le(s)quel(s) ils postulent a (ont) la possibilité de contacter l'Autorité Compétente de leur pays d'origine afin d'obtenir des informations complémentaires. Les régulateurs du pays d'accueil ont également la possibilité de demander des informations complémentaires directement au candidat et peuvent parfois réclamer des redevances.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, veuillez consulter notre site Web www.euronext.com ou contacter le Département « Membership » concerné.

¹ Tous les termes commençant par une majuscule seront considérés comme ayant la signification qui leur est assignée dans les Règles de Marché d'Euronext à l'instant considéré. Les candidats qui ne sont pas déjà membres d'un Marché d'Euronext doivent remplir un Formulaire d'adhésion standard disponible auprès de chaque Département « Membership ».

2. Coordonnées du candidat

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale et Forme sociale | |
| Nom commercial (si différent) | |
| T. V.A. (Numéro d'enregistrement) | |
| Siège social | |
| Adresse postale (si différente) | |
| Numéro de téléphone du standard. | |
| Numéro de fax du standard. | |
| Adresse du site Web | |
| Adresse e-mail de la société | |
| Nom du Contact pour le traitement de ce formulaire | |
| Fonction | |
| Numéro de téléphone (y compris l'extension) | |
| Adresse e-mail | |

3. Marché(s) requis

Veillez indiquer le(s) marché(s) d'Euronext pour lesquels vous postulez et, pour chacun de ces marchés, veuillez indiquer le nom du Membre Compensateur Général choisi.

| Marché d'Instruments Dérivés d'Euronext | Marché actuel | Marché souhaité | Membre compensateur général ² |
|--|---------------|-----------------|--|
| Amsterdam | | | |
| Bruxelles | | | |
| Lisbonne | | | |
| Londres | | | |
| Paris | | | |
| Marché de Titres d'Euronext ³ | Marché actuel | Marché souhaité | Membre compensateur général |
| Amsterdam | | | |
| Bruxelles | | | |
| Lisbonne | | | |
| Paris | | | |

² Veuillez noter que les candidats qui souhaitent compenser des transactions London International Financial Futures and Options Exchange doivent être agréés comme membres compensateurs par l'Entreprise de Marché d'Euronext, en plus de leur agrément par LCH.Clearnet Limited. Les candidats non compensateurs doivent s'assurer que leurs Membres Compensateurs Généraux ont été agréés pour exercer leur activité de compensation sur les Marchés concernés.

³ La Règle 2602/1 octroie automatiquement aux Entreprises d'Investissement le statut de Membre et la capacité de négocier sur tous les Marchés de Titres d'Euronext sauf indication contraire du candidat.

4. Type d'activité de négociation

Veuillez indiquer le type d'activité de négociation⁴ souhaité sur le (les) marché(s) d'Euronext:

| Marchés d'Instruments Dérivés | | | | | |
|--|-----------|-----------|----------|---------|-------|
| Activité(s) de négociation souhaitée(s) | Amsterdam | Bruxelles | Lisbonne | Londres | Paris |
| Négociation pour Compte Propre | | | | | |
| Tenue de marché | | | | | |
| Exécution pour le compte d'autres Membres (de la même Entreprise de Marché d'Euronext) | | | | | |
| Exécution pour compte de tiers (non membres de l'Entreprise de Marché d'Euronext) | | | | | |

| Marchés de Titres | | | | |
|---|-----------|-----------|----------|-------|
| Activité(s) envisagé(es) | Amsterdam | Bruxelles | Lisbonne | Paris |
| Négociation pour Compte Propre | | | | |
| Exécution d'ordres pour Compte de Tiers | | | | |
| En qualité de "Fund Agent" ⁵ | | | | |

Merci de bien vouloir cocher cette case **uniquement** si vous avez l'intention de devenir un Agent Introduceur pour les Marchés Cash d'Euronext

5. Réglementation

Les candidats doivent être conscients que l'Autorité Compétente pour lequel ils postulent a la possibilité de contacter l'Autorité Compétente de leur pays d'origine afin d'obtenir confirmation des éléments suivants:

- (a) *les tribunaux compétents pour contrôler les activités de marché du candidat*
- (b) *la non-objection à la demande d'admission et,*
- (c) *la volonté d'échange d'information et de coopération avec les Autorités Compétentes d'Euronext*

Les Autorités Compétentes du pays d'accueil pourront éventuellement demander des informations complémentaires au candidat. Les Autorités Compétentes du pays d'accueil pourront lui imposer des redevances.

⁴ L'(les) activité(s) de négociation proposée(s) et les autorisations accordées au Candidat détermineront le statut de Membre auquel il peut prétendre.

⁵ Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez contacter le Département « Membership »

6. Convention d'admission du Candidat

Cette convention d'admission et le formulaire d'admission sont adressés par le candidat à une ou plusieurs Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s), tel que précisé dans ce formulaire (le candidat et l'Entreprise de Marché Compétente étant collectivement désignés par "les Parties").

Considérant que (a) l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente qui examine et traite cette candidature et (b) le candidat qui coopère avec l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente et lui fournit toutes les informations nécessaires au traitement de cette candidature, les parties acceptent, par les présentes, que cette Convention tiende lieu de loi entre elles.

Interprétation

Les termes utilisés dans cette Convention ont la signification définie dans les Règles d'Euronext.

Le genre masculin inclura le féminin, le nombre singulier inclura le pluriel et vice versa.

Admission en qualité de Membre

Nous reconnaissons que notre qualité de Membre d'un ou plusieurs Marchés d'Euronext ne prendra pas effet avant (a) d'avoir dûment rempli le formulaire de demande d'admission, fourni les informations complémentaires et conclu tout autre contrat spécifique, requis par les Règles de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente, (b) que notre candidature ait été approuvée par l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente et (c) que l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente nous ait notifié sa décision par écrit.

Nous reconnaissons que la qualité de Membre ou l'accès à la négociation ou les droits découlant de cette qualité ne peuvent en aucun cas être transférés, cédés ou grevés de charges par ou pour le compte du Membre sauf accord préalable écrit d'Euronext ou si ces cas sont expressément prévus dans les Règles d'Euronext.

En notre qualité de Membre, nous acceptons de payer les redevances et commissions facturées par Euronext dans les conditions définies et communiquées aux Membres par Euronext.

Nous reconnaissons, qu'afin de conserver notre qualité de Membre d'Euronext, nous nous engageons à gérer et contrôler nos activités de manière responsable conformément aux Règles et à cette fin que notre personnel dispose des compétences, des qualifications et de l'expérience nécessaires à la mise en place et la gestion des procédures internes et des mesures de contrôles adéquates.

Les clauses de cette Convention ne s'appliqueront que pendant la période allant jusqu'à l'admission du candidat en qualité de Membre, à l'exception des dispositions relatives à l'admission en qualité de Membre et à la conformité aux Règles d'Euronext, lesquelles continueront à s'appliquer au-delà de cette date.

Conformité aux Règles d'Euronext

En cas d'admission en qualité de Membre, nous nous engageons à respecter les Règles d'Euronext en vigueur et à prendre toutes mesures prescrites par celles-ci.

Confidentialité des Données

Nous reconnaissons qu'Euronext s'engage à assurer la confidentialité de toute l'information qui lui aura été remise par nous ou pour notre compte, dans le cadre de cette demande d'admission et ce, pour une durée indéterminée, (que notre demande d'admission en qualité de Membre soit approuvée ou non), et qu'elle ne pourra les divulguer à des tiers pour d'autres motifs que ceux permis par les Règles sans notre accord préalable écrit, et à moins que les Entreprises de Marché d'Euronext aient une obligation réglementaire à le faire.

Protection des données

Nonobstant la clause de confidentialité ci-dessus, l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente est tenue, en sa qualité d'opérateur de marchés réglementés, de tenir un registre des Membres. Nous reconnaissons et acceptons que l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente publie, par tous les moyens appropriés, les informations nous concernant.

L'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente est également autorisée à utiliser, à des fins commerciales, toute autre information contenue dans la base de données concernant le Membre ⁶. Veuillez cocher la case correspondante si vous *ne souhaitez pas* que l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente utilise à des fins commerciales toute autre information contenue dans la base de données relative aux Membres.

Règlement des litiges

Nous acceptons que, tout litige qui pourrait naître entre nous, en qualité de candidat, (ou le cas échéant, en qualité de Membre) et l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente, en relation avec l'admission à la qualité de Membre ou cette convention et demande d'admission, et qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les Parties, sera soumis au Tribunal compétent de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente (tel que stipulé ci-dessous au paragraphe « Droit Applicable»). Nonobstant ce qui précède, les Parties peuvent convenir de recourir à l'arbitrage, et lorsque qu'aucun centre d'arbitrage n'est spécifié en Annexe A de la présente convention, le centre d'arbitrage pourra être décidé d'un commun accord entre les Parties.

Limite de responsabilité

Nous reconnaissons que, sans préjudice de toute responsabilité pouvant survenir entre les parties dans le cadre des Règles d'Euronext ou de toute convention conclue entre les parties conformément aux Règles d'Euronext, l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente ne pourra être tenue responsable à l'égard du candidat, au titre des présentes, des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects pouvant survenir de quelque manière que ce soit, commis ou non par négligence par l'Entreprise de Marché Compétente, ses directeurs, employés, agents ou préposés excepté en cas de décès, dommage à la personne, fraude, faute lourde ou faute intentionnelle reconnu comme tel par un tribunal ou une juridiction compétente à l'encontre de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente.

Droit Applicable

Lorsque la demande d'admission est faite auprès d'une seule Entreprise de Marché d'Euronext Compétente, les dispositions des présentes sont soumises au droit et à la juridiction des tribunaux de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente, partie aux présentes.

Lorsque la demande d'admission est faite auprès de plusieurs Entreprises de Marché d'Euronext Compétentes, le candidat doit indiquer en Annexe A des présentes le nom d'une Entreprise de Marché d'Euronext Compétente afin de déterminer le droit applicable et la juridiction compétente. L'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente ainsi désignée doit également être partie aux présentes.

Nous certifions que les déclarations figurant dans le formulaire de demande d'admission et la convention d'admission sont exactes et exhaustives.

LA FALSIFICATION DÉLIBÉRÉE : LA PRESENTATION ERRONÉE OU L'OMISSION DE FAITS ESSENTIELS DEVANT FIGURER DANS CETTE CONVENTION CONSTITUENT UN MOTIF DE REFUS, DE SUSPENSION OU DE RETRAIT DE L'ADMISSION DE LA QUALITE DE MEMBRE.

| | | |
|---|--------------------------|------|
| Dénomination sociale du candidat/Membre | | |
| Signature du candidat | Fonction | Date |
| | Nom en lettres capitales | |

⁶ L'information utilisée par l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente devra être conforme à la Privacy Policy figurant sur le site Internet d'Euronext www.euronext.com.

Annexe A

Veillez indiquer le choix du candidat concernant (a) le centre d'arbitrage et (b) le droit applicable, les tribunaux compétents et la partie concernée lorsque la candidature concerne plusieurs Entreprises de Marché d'Euronext :

(a) Centre d'arbitrage choisi:

| | |
|--------------------|--|
| Centre d'arbitrage | |
|--------------------|--|

(b) Loi applicable et juridiction compétente:

| | Loi applicable, Juridiction et partie au contrat (à cocher ✓) |
|-----------|--|
| Amsterdam | |
| Bruxelles | |
| Lisbonne | |
| Londres | |
| Paris | |

Annexe A: Documents complémentaires

Les documents justificatifs supplémentaires doivent être joints au formulaire d'admission.

Veuillez consulter la liste des documents ci-dessous pour indiquer les documents que vous joignez à la demande d'admission.

| Oui / Non (non applicable) | <i>Documents à adresser avec la demande d'admission dûment complétée le cas échéant.</i> |
|----------------------------|--|
| | Schéma de la structure du groupe indiquant le montant de la participation du candidat et, si nécessaire, la totalité de la structure du groupe, incluant en pourcentage le montant des participations des sociétés du groupe et nationalité des principaux actionnaires. Le seuil de détention obligatoire pour un actionnaire principal est une participation d'au moins 5%. |
| | La liste des signatures autorisées concernant le candidat (et pour les entreprises hollandaises, un extrait du registre de la Chambre de Commerce indiquant la capacité des signataires à représenter le candidat) |
| | <u>Pour les entreprises Non-MiFID:</u> (i) Preuve de l'autorisation indiquant les services d'investissement et les instruments financiers autorisés (si elle existe) (ii) Curriculum vitae des deux personnes effectivement en charge (ex.: Directeur General et Directeur en charge) et, si ils existent, extraits de leurs casiers judiciaires vierges. |

Annexe B:

A compléter par les candidats non-MIF au London International Financial Futures and Options Exchange

Régime d'exclusion pour les personnes établies à l'étranger

Le chapitre 2.9 du manuel d'Autorisation de la « Financial Services Authority» (FSA) britannique contient les principes généraux concernant les exclusions pour les personnes établies à l'étranger mais qui s'appliquent, en général, à une personne qui négocie pour compte propre ou pour compte de tiers et qui n'est pas établie de façon permanente aux Royaume-Unis à condition, soit :

- (a) qu'elle négocie uniquement avec ou par l'intermédiaire d'une personne de nationalité britannique dûment autorisée ou ayant reçue une exemption et notamment lorsqu'elle négocie par l'intermédiaire d'une entreprise de marché reconnue comme le LIFFE qui gère un système de négociation électronique ; ou
- (b) qu'elle négocie sur le territoire britannique sans être en infraction aux règles sur le démarchage financier qui sont détaillées en Annexe 1 du manuel d'Autorisation de la FSA. Le recueil des textes de la FSA peut être visualisé à l'adresse suivante sur internet : www.fsa.gov.uk.

Il est possible de contacter la FSA afin d'obtenir des informations complémentaires concernant le régime d'exclusion des personnes établies à l'étranger "overseas person's exclusions" sur la ligne d'assistance téléphonique de la FSA, tel: +44 (0)20 7676 0082.

Veuillez confirmer que le candidat reconnaît que ses activités au Royaume-Unis entrent dans le cadre du régime des exclusions pour les personnes établies à l'étranger « overseas person's exclusions» définies à l'article 72 du Financial Services and Market Act de 2000 (Regulated Activities), Order 2001.

Je/Nous confirme que _____(indiquer le nom du candidat) mes activités au Royaume Uni entrent dans le cadre du régime des exclusions pour les personnes établies à l'étranger « overseas person's exclusions » telles que définies à l'Article 72 du Financial Services and Markets Act de 2000 (Regulated Activities) Order 2001.

Je/Nous confirme ne pas avoir d'établissement permanent au Royaume Uni a partir duquel des activités réglementées sont exercées ou à partir duquel il est proposé d'exercer des activités réglementées.

| | | |
|---|-----------------------------|------|
| Dénomination sociale du candidat/ du Membre | | |
| Signature du candidat | Fonction | Date |
| | Nom et prénom en majuscules | |

Annexe C: Entreprise de Marché d'Euronext compétente

A compléter par tous les candidats aux Marchés de titres d'Euronext

Amsterdam

Bruxelles

Lisbonne

Paris